

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88401161.0**

51 Int. Cl.4: **E 04 B 5/54**
B 32 B 15/10

22 Date de dépôt: **11.05.88**

30 Priorité: **15.05.87 FR 8706849**

43 Date de publication de la demande:
23.11.88 Bulletin 88/47

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

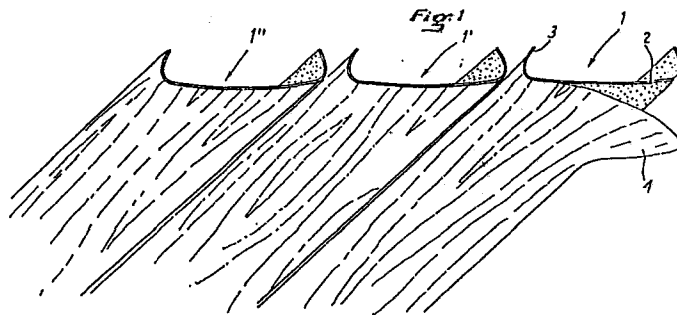
71 Demandeur: **Chalumeau, Marc**
2, rue Octave Feuillet
F-75016 Paris (FR)

72 Inventeur: **Chalumeau, Marc**
2, rue Octave Feuillet
F-75016 Paris (FR)

74 Mandataire: **Bonnetat, Christian et al**
Cabinet PROPI Conseils 23 rue de Léningrad
F-75008 Paris (FR)

54 **Nouveau procédé pour la réalisation de structures longiformes décoratives et les éléments ainsi réalisés.**

57 **Elément décoratif ayant l'apparence de bois massif comportant une âme rigide formée d'un profilé en métal (1, 1') dont une face apparente comporte un revêtement formé d'un film (4) en bois naturel et solidarisé directement sur cette face au moyen d'un adhésif.**



Description

Nouveau procédé pour la réalisation de structures longiformes décoratives et les éléments ainsi réalisés.

La présente invention concerne un procédé en vue de la fabrication d'éléments utilisés notamment pour la décoration et le revêtement de parois, ces éléments étant prévus de préférence avec une structure longiforme tels que baguettes, frisettes, lames, rails en vue de tapisser et d'habiller une paroi ou surface notamment dans un local habité.

Et l'invention concerne également les produits réalisés conformément au procédé et constituant des éléments notamment longiformes pour permettre de revêtir et habiller notamment un plafond dans le cadre de la mise en place de "faux-plafonds".

On utilise couramment dans le cadre de l'architecture décorative intérieure, plus spécialement pour réaliser un plafond, des bandes ou bandeaux en matière extrudée ou pliée, par exemple en métal, feillard d'acier ou profilés aluminium qui sont suspendus en positions parallèles, de façon à réaliser à hauteur convenable une surface ou panneau horizontal dans lequel peuvent être encastrees des sources de lumière ; les baguettes ainsi mises en place pour réaliser un faux-plafond permettant l'avantage d'une implantation aisée grâce à leur faible poids et permettent en outre de cacher les structures techniques (gainés, tuyauterie, câbles, etc...) qui peuvent ainsi courir au-dessus du faux-plafond, étant dissimulés au regard.

Les baguettes parallèles ainsi mises en place sont généralement en métal nu ou laqué ou en matière synthétique.

On connaît également de tels lames ou bandeaux qui sont pourvus d'un revêtement en matière synthétique par exemple en résine époxy.

Les avantages techniques de cette structure sont cependant balancés par l'aspect nécessairement technique, moderne, voire froid, imposé par la présence d'un faux-plafond réalisé à partir d'éléments métalliques, ce qui ne s'accorde pas avec tous les aménagements, dispositions et décorations intérieures.

Notamment dans le cas d'un local richement décoré et pourvu d'un ameublement de style, la présence d'un faux-plafond en baguettes ou bandeaux métalliques, éventuellement laqués, risque d'apporter un élément discordant et peu valorisant pour l'ensemble du décor, notamment lorsque ce dernier est par exemple réalisé à partir d'éléments en bois naturels.

Or le souci des décorateurs modernes, répondant en cela au goût de la clientèle est de réintroduire aussi largement que possible les structures décoratives et les éléments de mobilier en bois naturel.

La mise en place d'un faux-plafond supposerait alors qu'il soit fait appel à des baguettes ou bandeaux également en bois naturel ce qui présente des inconvénients au niveau de la mise en place.

En effet les bandeaux en profilé métalliques ou synthétiques sont prévus avec des dispositifs standard permettant leur suspension rapide sans faire appel à un outillage ou à un personnel spécialisé ; ce qui n'est pas le cas lorsque le

faux-plafond doit comporter un revêtement à partir de baguettes ou bandes en bois massif naturel.

De plus le bois ainsi interposé entre deux volumes vides, et à proximité de câbles et conduits de circuits électriques représentent une source d'aggravation des risques d'incendie.

Il apparaîtrait donc souhaitable de pouvoir disposer d'éléments du type baguettes ou bandeaux présentant à la fois les avantages d'implantation de mise en place et de résistance au feu des baguettes ou profilés métalliques, tout en offrant la richesse d'aspect et les possibilités d'harmonisation décorative du matériau en bois naturel.

La présente invention vise à répondre à cet objet et permet de réaliser des bandes, baguettes ou bandeaux susceptibles d'être mises en place dans un local notamment pour constituer un faux-plafond en associant les commodités de mise en oeuvre des bandes ou baguettes traditionnelles notamment les profilés métalliques, tout en permettant d'apporter dans la pièce ainsi traitée et équipée la richesse décorative du bois naturel.

A cet effet l'invention concerne en premier lieu un procédé pour la réalisation d'éléments décoratifs longiformes tels que des baguettes, bandeaux, frisettes, lames, notamment à usage de revêtement de surface, et le procédé est caractérisé en ce que l'on prépare d'un côté un profilé en matériau rigide, de façon connue en soi, on prépare d'un autre côté un film de bois naturel d'épaisseur convenable et on rapporte, avec interposition d'une couche d'un adhésif approprié, ledit film de bois naturel sur les faces apparentes du profilé rigide, procurant ainsi à l'ensemble l'apparence d'un élément de bois massif et les avantages de commodité de mise en place et d'utilisation du profilé.

De préférence selon une caractéristique particulière le profilé est réalisé en aluminium extrudé.

Et plus particulièrement le profilé présente en section une forme en U à large base dont la face inférieure et donc extérieure constitue la face principale apparente du profilé et reçoit un revêtement d'un film de bois naturel.

Selon une réalisation plus particulière les ailes formant les branches du U sont reserrées l'une vers l'autre en permettant audit profilé de prendre appui sur un organe de supportage inséré entre les deuxdites branches qui reposent sur l'organe de supportage intérieur.

Selon une autre caractéristique le film de bois naturel positionné en revêtement sur la face apparente du profilé est obtenu, de façon connue en soi, par découpe d'une tranche à deux bords parallèles dans une bille de bois en respectant les veines décoratives de l'ensemble ainsi découpé.

Et de préférence l'épaisseur du film de bois naturel est inférieure à 2 mm et de préférence comprise entre 0,5 et 1,5 mm.

L'invention concerne également à titre de produit industriel nouveau, un élément décoratif de préférence longiforme tel que bandeau, baguette, frisette

ou lame et caractérisé en ce qu'il est constitué d'une ossature rigide formée d'un profilé en matière rigide notamment métallique, et comportant sur au moins une face apparente un revêtement d'un film de bois naturel.

Et selon une caractéristique préférentielle dudit élément décoratif, ce dernier est constitué d'un profilé en aluminium extrudé comportant sur une face apparente un revêtement formé d'un film de bois naturel solidarisé sur ladite face du profilé par un adhésif approprié.

Et selon une forme de réalisation plus spécifique, ledit profilé comporte une section en forme de U à large base dont la face extérieure constituant la face principale apparente comporte un revêtement, avec interposition d'un adhésif convenable, formé d'un film de bois naturel.

Et selon une forme de réalisation plus particulière le profilé comporte deux branches marginales resserrées l'une vers l'autre permettant l'appui des deux branches sur un élément de supportage inséré entre les deuxdites branches.

Et selon encore une autre caractéristique le film de bois positionné en revêtement sur ledit profilé est formé d'une tranche, à deux faces parallèles, découpée dans une bille de bois en respectant ainsi l'aspect des veines et de l'essence du bois massif.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui suit et qui est donnée en rapport avec une forme de réalisation particulière présentée à titre d'exemple non limitatif et en se référant aux dessins annexés.

La figure 1 représente une vue en perspective de trois bandes positionnées parallèlement et mises en place pour constituer un faux-plafond.

La figure 2 représente une vue en coupe d'une des bandes réalisée selon l'invention et représentée sur la figure 1.

Selon l'ensemble des figures on voit que dans le cadre de l'invention on utilise un profilé par exemple un profilé extrudé 1,1',1'', réalisé en aluminium extrudé et représentant par conséquent une structure particulièrement légère mais possédant une rigidité suffisante.

La structure ou ossature du profilé 1,1',1'' pourrait cependant être constituée par exemple d'un feuillard d'acier de faible épaisseur et replié.

De façon connue en soi, chacun des profilés a une section en forme de U à large base 2 séparant les deux branches 3,3' reserrées l'une vers l'autre.

Les deux branches 3,3' peuvent ainsi venir en positionnement d'appui sur un organe de supportage de type connu (non représenté).

L'organe de supportage est lui-même supporté par des rails disposés de place en place et permettant de soutenir l'ensemble.

De préférence la base 2 a un profil convexe orienté vers l'extérieur.

Cependant toutes formes de profilé notamment offrant des surfaces plates ou parallèles pourraient être appropriées.

Selon l'invention le profilé en aluminium 1 reçoit sur la face convexe respectivement de la base 2 et des ailes ou branches 3,3' une peau 4 formée d'un film de bois adhérent à l'ensemble avec interposition

d'un adhésif convenable.

La peau formée du film de bois 4 est ainsi intimement solidarisée sur la structure rigide formée par le profilé 1 et l'ensemble ainsi réalisé présente l'aspect d'une bande de bois massif.

On peut ainsi réaliser des bandes à partir d'essences multiples qui seront adaptées aux essences utilisées pour la décoration intérieure de la pièce.

On peut donc ainsi réaliser dans le cadre de l'invention des structures longiformes notamment des bandes, bandeaux ou baguettes décoratives pour la réalisation de faux-plafonds qui présenteront tous les avantages de résistance au feu et de facilité de mise en place des profilés mécaniques connus.

Cependant l'aspect décoratif obtenu sera rigoureusement celui procuré par la mise en place de baguettes de bois massif, sans cependant présenter les inconvénients de cette dernière solution.

Il sera donc possible ainsi d'assurer la mise en place d'un faux-plafond de type moderne à partir de profilés métalliques, qui seront cependant harmonisés avec les matériaux ligneux utilisés dans l'ensemble de la décoration du local considéré en évitant par conséquent toute distorsion et tout heurt entre l'esthétique générale du local et le faux-plafond mis en place.

Les baguettes ou bandeaux 1,1',1'' réalisées de façon connue reçoivent, soit mécaniquement, soit manuellement, le report d'une couche d'un adhésif, et après quoi est reporté sur la face apparente de la baguette une découpe d'un film de bois obtenu par tranchage dans une bille de bois en respectant ainsi exactement la structure décorative des veines de l'essence considérée.

La solidarisation étant ainsi obtenue l'ensemble peut être ensuite poncé, vernis sur une ou plusieurs couches pour obtenir la finition voulue.

On pourra dans le cadre de la mise en oeuvre de l'invention réaliser diverses variantes.

Le film revêtant une baguette ou bandeau pourra ainsi être d'une seule pièce pour assurer l'uniformité et l'homogénéité d'aspect de l'ensemble en procurant ainsi l'impression d'une bande de bois massif.

On pourra également associer artificiellement des empiècements ou découpes de bois de type divers en réalisant ainsi des associations et des mariages décoratifs entre des essences aspects opposés ou harmonisés en réalisant ainsi des baguettes décoratives s'inspirant d'une composition du type "marqueterie" ; ce qui permet de multiplier la richesse décorative du faux-plafond ainsi obtenu.

Bien que l'invention ait été décrite en rapport avec son application notamment pour la réalisation de faux-plafond, les baguettes ou bandes décoratives réalisées selon l'invention pourront être utilisées dans le cadre de tout revêtement de surfaces notamment de surfaces verticales par exemple pour habiller des parois ou panneaux, cloison, murs, etc...

Revendications

1 - Eléments décoratifs tels qu'un bandeau longiforme pour la réalisation de parois ayant l'apparence du bois, telles qu'un faux-plafond, et

caractérisés en ce que chaque élément comporte une âme rigide formée d'un profilé en métal (1, 1') dont une face apparente comporte un revêtement formé d'un film (4) en bois naturel et solidarisé directement sur cette face au moyen d'un adhésif.

2 - Eléments décoratifs selon la revendication 1 ci-dessus

caractérisés en outre, en ce que le profilé métallique et son revêtement associé sont conformés de façon à présenter en section une forme en U à larges bases dont la face extérieure représente la face apparente de l'élément décoratif.

3 - Eléments décoratifs selon la revendication 2 ci-dessus

caractérisés en ce que le profilé (1, 1') prévu avec une section en forme de U est prévu avec les deux branches marginales du U se resserrant l'une vers l'autre vers leurs extrémités, les branches resserrées du U permettant de refermer un passage apte à recevoir un élément de supportage inséré entre les deux dites branches.

4 - Eléments décoratifs selon l'une des revendications 1, 2 ou 3 ci-dessus

caractérisés en ce que le profilé est réalisé en aluminium extrudé.

5 - Eléments décoratifs selon l'une des revendications 1 à 4 ci-dessus,

caractérisé en ce que le film de bois naturel positionné en revêtement sur la face apparente du profilé métallique est obtenu, de façon connue en soi, par découpe d'une tranche à deux bords parallèles dans une bille de bois en respectant les veines décoratives de l'ensemble ainsi découpé.

6 - Procédé selon l'une des revendications 1 à 5, ci-dessus

caractérisé en ce que l'épaisseur du film de bois naturel est inférieure à 2 mm et de préférence elle est comprise entre 0,5 et 1,5 mm.

5

10

15

20

25

30

35

40

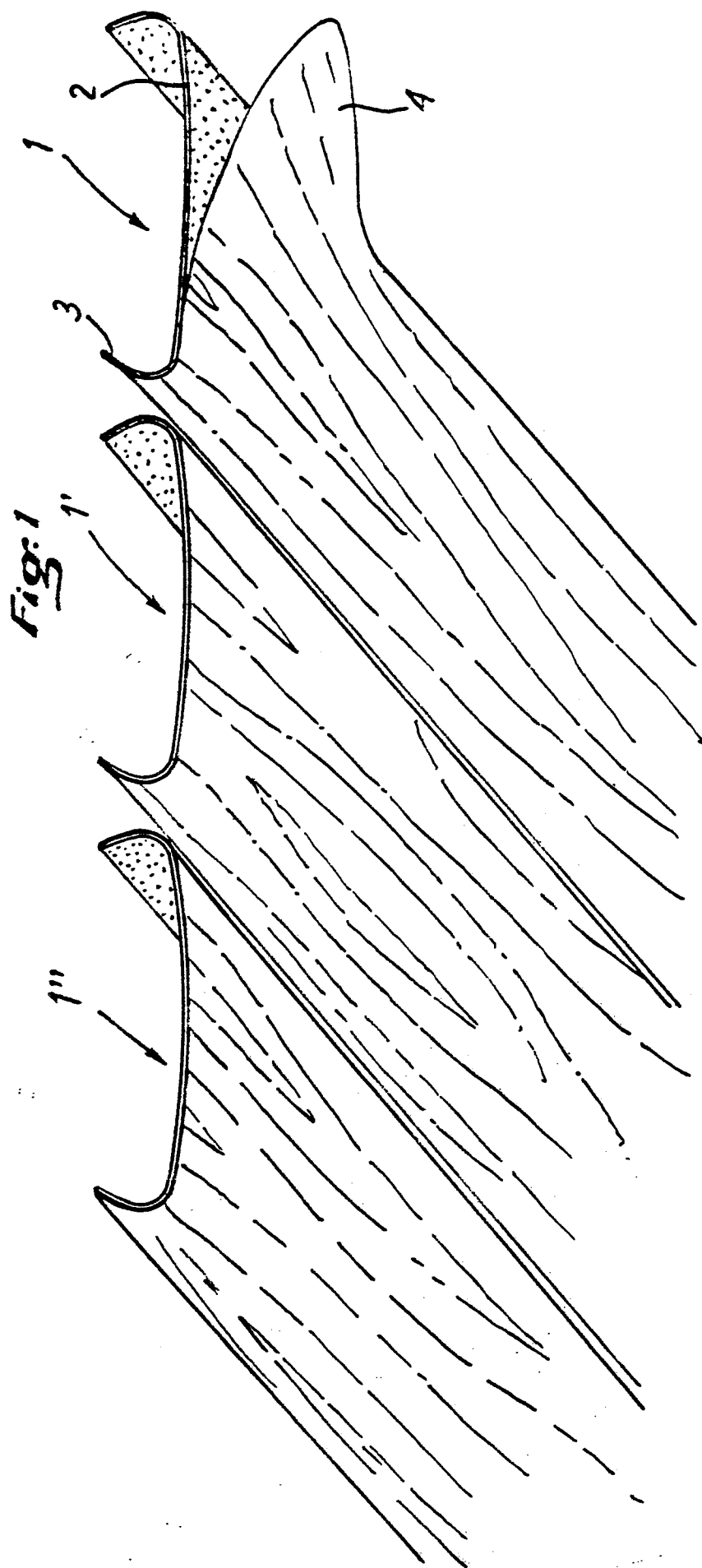
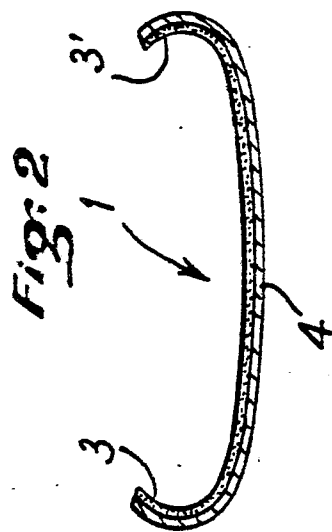
45

50

55

60

65





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 1161

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	DE-A-3 512 622 (PROFILTECHNIK GRAF GmbH) * Revendications 1,2; page 4, lignes 21-24; page 14, lignes 4-10 *	1	E 04 B 5/54 B 32 B 15/10
A	---	4	
A	GB-A- 518 252 (LLOYD READ) * Page 2, lignes 53-57,106-110 *	1,6	
A	---		
A	DE-B-1 278 723 (GRÜNZWEIG & HARTMANN) * Figure 2 *	2,4	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 32 B E 04 B E 04 F
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23-08-1988	Examineur VAN THIELEN J.B.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			